



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES ENTREPRISES DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Huiles essentielles // ECHA 2014-2106 // Perturbateurs endocriniens // Cosmétique durable // Nouveau parc cosmétique : 3 TPE à l'initiative.

Huiles essentielles : 81% de non-conformité selon la DGCCRF



La DGCCRF publie son étude sur les huiles essentielles ayant pour objet de vérifier la présentation, l'étiquetage, la nature et l'usage des huiles essentielles mises sur le marché à des fins cosmétiques. Selon la DGCCRF, les résultats doivent alerter les professionnels : règles d'étiquetage non respectées, absence d'indication de la destination des produits, soit au final, 81 % de non-conformité. Par souci de transparence les associations professionnelles, telles que COSMED,

vont être consultées pour améliorer cette situation.

(source : <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/huiles-essentielles-0>)



ECHA 2014-2016 : 27 substances cosmétiques réévaluées

Le 26 Mars 2014, l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) a publié le plan d'action continu communautaire (CoRAP) pour la période 2014-2016.

Une liste de 120 substances à évaluer dont 53 sont nouvelles.

51 substances seront évaluées en 2014, parmi elles, 27 ingrédients bien connus en cosmétique, comme le méthylparaben, le diethyl phthalate, le titanium dioxide, le resorcinol ou le diethylene glycol. Dans de nombreux cas, les préoccupations sont liées aux potentiels risques PBT (substances persistantes, bio-accumulatives et toxiques), perturbatrices du système endocrinien ou CMR des substances.

La France sera en charge d'évaluer 6 substances : Methyl methacrylate, methyl hydrobenzoate, hydroxyethyl methacrylate, tert-butyl methyl ether, ethyl propanediyl diacrylate, metacrylic acid monoester with propanediol.

[// Dossier complet sur Cosmed Veille](#)



Perturbateurs endocriniens : 3 mesures phares

La Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Ségolène Royal a présenté mardi 29 avril, devant le Conseil National de la Transition Écologique (CNTE), les premières mesures du plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens :

- Interdiction du bisphénol A,
- Expertise par l'ANSES de cinq substances suspectées d'être des perturbateurs endocriniens, afin d'en déterminer la dangerosité dont le méthylparabène et le BHA, utilisé notamment dans les produits cosmétiques,
- Ciblage de contrôle sur les phtalates.

(source : www.developpement-durable.gouv.fr)



Cosmétique durable : l'irréversible mutation en marche

Les valeurs de la cosmétique durable (éco-conception, formulation verte, analyse des cycles de vie,...) vont s'intégrer pour partie aux allégations des produits de demain. Comment aborder cette évolution dans son entreprise ?

Comment passer à l'éco-conception ?

Comment maîtriser le défi du sourcing des ingrédients et des autres étapes de l'industrialisation ?

Aujourd'hui démarche volontaire, quelles sont les réglementations qui se préparent pour la Cosmétique Durable ?

Le 11ème Congrès Cosmetic Days du 5 et 6 juin à Paris réunira les principaux acteurs européens de ce nouveau challenge pour l'industrie cosmétique.

// www.cosmeticdays.com



Un nouveau parc cosmétique : 3 TPE à l'initiative

NAHO Cosmetics, OLEOS et ALOREE, trois entreprises tournées vers l'innovation et le naturel se sont unies pour porter un projet de création de parc cosmétique sur le territoire de Lunel en Languedoc Roussillon. « Nos entreprises sont nées dans une pépinière et nous avons besoin de nous développer. Nos activités étant complémentaires (laboratoire en formulation cosmétique, fabricant d'actifs cosmétiques et fabricant de produits cosmétiques), nous regrouper donnait encore plus de solidité à ce projet » précise Nadège Hodor, gérante de NAHO Cosmetics. Soutenues par la Communauté de Commune du Pays de Lunel, c'est un parc d'activités de 20 000 m² pouvant accueillir 6 entreprises partageant les mêmes valeurs de respect de l'environnement, qui a vu le jour. Ces trois TPE de 5, 10 et 2 salariés vont maintenant construire leur propre bâtiment. « NAHO Cosmetics travaille sur un projet de bâtiment de 550m² répondant aux normes de l'éco-conception et de l'éco-construction » précise Nadège Hodor. Livraison prévue à l'été 2015.

COSMED - LA CITE DE LA COSMETIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - WWW.COSMED.FR

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DEBINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

